



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 24881

Numéro SIREN : 328 297 072

Nom ou dénomination : DBF AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2015 sous le numéro de dépôt 4283

PG - 02.01.15  
PG CA 20.02.15

86294331

|   |                |
|---|----------------|
| DÉPÔT AU GREFFE DU<br>TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL |                |
| LE  | 16 MARS 2015   |
| SOUS LE N°  | .....4283..... |

**DBF AUDIT**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 1 000 000 euros**  
**Siège social : 13 Passage Dartois Bidot**  
**94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX**  
**328 297 072 RCS CRETEIL**

-----

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DES ADMINISTRATEURS RESTANT EN FONCTION  
DU 2 JANVIER 2015**

L'an Deux Mille Quinze,  
Le 2 Janvier,  
A 10 heures,

Monsieur Patrick DEGAT et Monsieur Yves FOUCHET, les administrateurs restant en fonction de la Société se sont réunis au siège social et ont émarginé le registre de présence.

Les délégués du Comité d'entreprise, régulièrement convoqués, sont absents excusés.

Monsieur Patrick DEGAT préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Yves FOUCHET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil,
- Préparation du projet de résolutions,
- Questions diverses,

Le Président expose que, par suite de la démission de Monsieur Philippe MARGUERIT, le nombre des administrateurs restant en exercice se trouve réduit à deux membres, qu'en conséquence il est devenu inférieur au minimum légal prévu par l'article L. 225-24 du Code de commerce, qu'il convient dans ces conditions et conformément aux dispositions dudit article, de convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, afin de lui demander de compléter l'effectif du Conseil en procédant au remplacement dudit administrateur.

Après en avoir délibéré, les administrateurs décident de proposer aux actionnaires la nomination en qualité d'administrateur de la société DBF EXPERTISE, 11 Bis Passage Dartois Bidot - 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, en remplacement de Monsieur Philippe MARGUERIT.

7.

4

## **CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Monsieur Patrick DEGAT et Monsieur Yves FOUCHET décident de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires le 20 Février 2015, à 10 heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

### **PROJET DE RESOLUTIONS**

Monsieur Patrick DEGAT et Monsieur Yves FOUCHET arrêtent ensuite les termes du rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale ainsi que le projet des résolutions qui lui seront soumises.

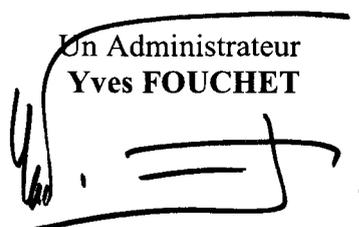
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

**De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.**

Le Président  
Patrick DEGAT



Un Administrateur  
Yves FOUCHET



**DBF AUDIT**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 1 000 000 euros**  
**Siège social : 13 Passage Dartois Bidot**  
**94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX**  
**328 297 072 RCS CRETEIL**

-----

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 20 FEVRIER 2015**

L'an Deux Mille Quinze,  
Le 20 Février,  
A 10 heures,

Les actionnaires de la société **DBF AUDIT**, société anonyme au capital de 1 000 000 euros, divisé en 20 000 actions de 50 euros chacune, dont le siège est 13 Passage Dartois Bidot, 94106 ST MAUR DES FOSSES CEDEX, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick DEGAT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société DBF EXPERTISE, représentée par Monsieur Benoit WATEAU, et Monsieur Yves FOUCHET, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

La Société AXE 3 AUDIT CONSEIL EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 000 actions sur les 20 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant la totalité des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

L  
pi  
C  
L'o  
séar

4

7.

Bu

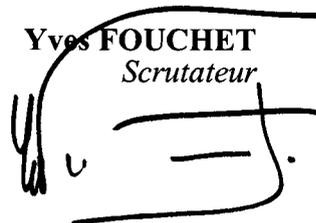
Bu

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Patrick DEGAT**  
*Président*



**Yves FOUCHET**  
*Scrutateur*



**La société DBF EXPERTISE**  
*Scrutateur*  
Représentée par Benoit WATEAU

